

13-01-1983



[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

14.188/II/F

[REDACTED]

Objet : Communication au public - Sabbat du 26 juin 1982.

Monsieur le Président,

En séance du 4 novembre 1982, la Section française de la Commission permanente de Contrôle linguistique a examiné une plainte déposée contre votre organisme en raison de la diffusion d'un prospectus conviant au "Sabbat" du 26 juin 1982 et comportant la mention en langue néerlandaise : "Ellezelles, tussen Ronse, Lessen en Geraardsbergen nodigt U en alle vlaamse heksen uit op een vreselijke Sabbat op zaterdag 26 juni 1982. Hartelijk welkom !".

Une plainte du même ordre a donné lieu à l'avis n° 12.156/II/F du 30 avril 1981 qui vous a été communiqué par correspondance du 3 juillet 1981.

La C.P.C.L., section française, confirme le point de vue qu'elle y exprimait, à savoir : le syndicat d'initiative d'Ellezelles doit être considéré comme un service au sens de l'article 1er, § 1er, 2° des LLC et est soumis à ces lois.

./..

Service local de la région homogène de langue française, il est tenu, en vertu de l'article 11, § 1er, de rédiger exclusivement en langue française les communications qu'il destine au public. La plainte est donc recevable et fondée. Une copie du présent avis sera communiquée à l'autorité communale d'Ellezelles.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la  
Section française,

